

## Rapport n°16

### **Crescita à tempu cumpletu di u vulumu urariu di tre agenti titulari**

Augmentation à temps complet du volume  
horaire de trois agents titulaires

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La proposition d'augmentation du volume horaire d'emplois se justifie par la nécessité de service, les remplacements des agents en maladie et l'accroissement des activités.

Il est proposé d'augmenter les volumes horaires de trois agents :

<b>Grade</b>	<b>Service</b>	<b>Nombre d'heures actuelles</b>	<b>Nombre d'heures proposées</b>
Agent maîtrise principal	Agent d'accueil police municipale	20 h	TC
Adj ter animation pal 2eme classe	Agent d'accueil et d'animation Casa di e scene	28 h	TC
Adjoint territorial d'animation	Agent de restauration collective	17h	TC

Le Comité Social Territorial (CST) en date du 11 mai 2026 a émis un avis favorable

#### **En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver les augmentations de volume horaire susvisées.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.